

Madame, Monsieur,

J'espère que ces premières journées d'école se sont bien déroulées pour tous les enfants. Les enseignants, l'équipe éducative et moi-même souhaitons que cette année scolaire soit la meilleure possible pour chaque élève dans son bien être et dans les apprentissages qui lui seront proposés.

Cette année, les enfants travailleront particulièrement autour du thème : « **Les métiers** ». N'hésitez pas à nous contacter si vous avez des propositions ou des idées sur ce thème.

Nous souhaitons cette année, la bienvenue à Madame Cécile Gallo (enseignante en PS/MS) qui vient de l'école de St Hilaire de Loulay et qui remplace Mathilde Grondin qui a rejoint l'équipe de Bois de Cené. Bienvenue dans l'équipe !

Pendant l'été, pour le plus grand bonheur des petits, une superbe structure de jeux a été installée sur la cour maternelle. Les grands ont été aussi gâtés puisqu'un combiné but/panier a été installé sur leur cour.

Merci aux parents qui sont venus aider pendant la matinée travaux (nettoyer, réparer), grâce à vous, les enfants et l'équipe éducative, vont vivre une rentrée dans de très bonnes conditions.

Informations diverses :

1) Rappel de la structure pédagogique : 5 classes, soit 130 élèves.

PS/MS : Madame GALLO Cécile (30 élèves).

MS/GS : Madame ENFREIN Céline (29 élèves).

CP/CE1 : Monsieur CHEVILLON Grégory (22 élèves).

CE2/CM1 : Madame GANACHEAU Céline (25 élèves).

CM1/CM2 : Monsieur DOUILLARD Sébastien (Chef d'établissement) (24 élèves).

Mme Arnaud Magali (journée de décharge d'enseignement le mardi)

Enseignante spécialisée (RA) : Mme Isabelle CHUPIN sera présente à l'école durant trois périodes scolaires pour les enfants de cycle 2 prioritairement.

Personnels de service : Mme CHAUVET Véronique (Cantine), Mme TENAILLEAU Fabienne (Aide maternelle PS-MS), Mme BUET Amandine (Cantine et Aide maternelle MS-GS) Mme Galemberti-Rambaud Céline (auxiliaire de vie scolaire) et Mme STOURBE Laetitia (surveillance du midi et surveillance de sieste) ainsi qu'une autre personne qui aidera à la cantine lors du service des petits.

2) Calendrier scolaire :

Un exemplaire vous sera envoyé.

3) Réunions de classe :

Pour vous permettre de mieux connaître l'enseignant(e) et le fonctionnement de la classe de votre enfant, des réunions d'information seront organisées dans les premières semaines de la rentrée. Vous pourrez y aborder des questions sur la vie de la classe, le travail à la maison... **La présence d'au moins un des parents est vivement souhaitée.** Vous pouvez d'ores et déjà noter dans vos agendas la ou les réunions suivantes.

Toutes les réunions de classe auront lieu de 19h00 à 20h15 (environ) sans la présence des enfants.

PS/MS : Classe de Cécile : Vendredi 5 octobre. (Classe des CM).

MS/GS : Classe de Céline E : Mardi 2 octobre. (Classe des CM).

CP/CE1 : Classe de Grégory : Mardi 18 septembre (18h45 pour les CP et 19h45 pour les CE1)

CE2/CM1 : Classe de Céline : Vendredi 21 septembre.

CM1/CM2 : Classe de Sébastien : Lundi 24 septembre.

Dans l'intérêt des enfants et pour augmenter l'efficacité des actions éventuellement menées en classe, les familles sont invitées à signaler aux enseignants toute aide extérieure (orthophoniste, pédopsychiatre...).

4) Transmission des informations :

De manière générale, les informations vous seront transmises par mail, il est important de consulter votre boîte de réception régulièrement.

Les familles qui reçoivent habituellement les informations par mail, ainsi que les nouvelles familles seront automatiquement inscrites à ce service.

Cependant certaines informations vous seront aussi envoyées par l'intermédiaire de la chemise de correspondance (merci de vérifier celle-ci au moins une fois par semaine.)

Si vous ne souhaitez pas recevoir les informations par mail, merci de le signaler.

A noter que cette année vous recevrez directement des informations de l'enseignant de votre classe. En effet chaque classe a maintenant son adresse mail. Vous pourrez communiquer directement avec l'enseignant via cette adresse (prise de rendez-vous, questions, réponse pour accompagnement...).

Pour les absences, merci de mettre aussi en copie l'adresse de l'école.

PS MS	classepsms1@orange.fr
MS GS	classemsgs2@orange.fr
CP CE1	classecpce1@orange.fr
CE2 CM1	classececm1@orange.fr
CM1-CM2	classecm3@orange.fr

5) Les frais de scolarité :

L'Organisme de Gestion de l'École Saint-Louis (OGEC) a fixé le coût de la scolarité, cette année à **23,50 euros par mois et par élève**.

Deux possibilités s'offrent à vous pour le paiement (coupon réponse dans la chemise correspondance de votre enfant à retourner pour le 11 septembre dernier délai).

- le prélèvement mensuel (vers le 10 de chaque mois), soit 23,50 euros par mois pendant 10 mois.
- le paiement par chèque en début d'année de la totalité de la somme, soit 235 euros.

En plus des frais de scolarité, il vous sera facturé cette année :

- 5 euros/enfant en septembre pour l'assurance scolaire obligatoire (Mutuelle Saint Christophe).
- 13 euros/enfant (PS au CM2) en mai pour les activités pédagogiques et les sorties (hormis les CP-CE1-CE2 car il y aura une classe découverte cette année).

6) Le site internet de l'école :

Vous pouvez retrouver toutes ces informations (points infos, calendrier) sur le site de l'école à l'adresse suivante :

<http://mormaison-saintlouis.fr/>

Nous essaierons de faire vivre au mieux ce site ! N'hésitez pas à le consulter de temps en temps.

7) Fiche de renseignements:

Je vous demande de vérifier ou compléter la fiche de renseignements de votre enfant, de corriger en couleur les éventuels changements et de nous la retourner pour **le mardi 11 septembre dernier délai**. J'attire votre attention sur l'importance de communiquer à l'école les changements qui interviennent en cours d'année, indispensables en cas d'urgence (notamment les numéros de téléphone).

Pour les PS : vous avez déjà rempli la fiche en juin.

Pour les CE1 : une fiche vierge à compléter vous sera donnée.

Par ailleurs, merci de noter les numéros de téléphone de l'école : 02 51 43 98 43 et 09 66 91 98 43 pour que nous puissions vous joindre en cas de problèmes.

8) Allergies, problèmes de santé... :

Afin de compléter la fiche de renseignements de votre enfant et éventuellement lancer un P.A.I (Projet d'Accueil Individualisé) qui a pour objet de favoriser la scolarisation des enfants malades, veuillez remplir sur la fiche de renseignements (rubrique Allergie) toutes les allergies ou problèmes de santé que votre enfant a ou aurait rencontrés. Il est évident que ces informations comme toutes celles confiées à l'école resteront confidentielles.

Médicaments :

Les médicaments sont interdits à l'école. Veuillez demander à votre médecin un traitement qui ne sera pas prescrit sur le temps de classe.

9) Autorisation parentale :

Veuillez vérifier le document ci-joint et nous le retourner avec la fiche de renseignements. **N'oubliez pas de signer en face l'année scolaire 2018-2019. (Uniquement)**

Si vous souhaitez que votre enfant puisse sortir seul de l'école et que vous n'avez pas la feuille d'autorisation, demandez-la à l'enseignant de votre enfant. Il lui sera alors remis une carte de sortie (orange fluo).

10) Règlement intérieur :

Afin de faciliter la marche de l'école et d'assurer la sécurité des personnes qui y vivent, le règlement intérieur vous sera donné tous les ans.

Veuillez en prendre connaissance et le retourner signé (par vous-même et par vos enfants à partir du CP).

Après contre signature du chef d'établissement, il vous sera rendu.



: Les fiches de renseignements, d'autorisation parentale et le règlement intérieur sont à retourner à l'école pour **le mardi 11 septembre dernier délai.**

11) La sécurité au sein de l'établissement :

Comme l'année dernière, les portes de l'école seront fermées à clé pendant le temps scolaire. Lorsque votre enfant revient d'un rendez-vous, il devra sonner pour pouvoir entrer (**sonnette dans le hall**). Nous vous demandons de patienter avec lui le temps que la porte s'ouvre.

Des exercices d'évacuation (liés aux incendies) et des exercices de confinement (liés aux intrusions) auront lieu dans l'année. Les premiers se feront avant la Toussaint.

12) Catéchèse/culture chrétienne :

Nous recherchons quelques papas, mamans, papys et mamies (de la PS au CM2) qui auraient un peu de temps libre dans la semaine pour prendre en charge un petit groupe de catéchèse en élémentaire.

D'une durée d'une heure et demi maximum, elle se déroule une fois tous les 15 jours.

N'hésitez pas à demander des renseignements auprès de l'école et rejoignez-nous.

13) Piscine :

La piscine est fréquentée par les enfants du CP au CE2. Cette année les séances auront lieu le mardi matin de mars à juin.

Nous aurons besoin de parents pour nous accompagner.

14) Photos individuelles et fratries :

Mardi 25 septembre, à l'initiative de l'APEL de l'école, un photographe viendra faire des photos individuelles ou de fratries dans l'école.

Les photos auront lieu dans la bibliothèque durant la matinée.

Si vous le voulez, vous pouvez emmener les petits qui ne sont pas scolarisés pour réunir toute la famille. Si vous êtes dans ce cas de figure, venez dès 8h30.

15) Restaurant scolaire :

Pour toute absence, vous pouvez appeler le 02 51 98 59 52, envoyer un mail à l'adresse mail : cantinemormaison@orange.fr. (Il n'y a plus de bulletin papier).

Nous vous remercions de la confiance que vous voulez bien nous accorder pour cette année scolaire. Nous aurons le plaisir et la satisfaction de participer à l'éducation et à l'épanouissement de vos enfants.

Nous vous assurons de notre entier dévouement et vous prions d'agréer, chers parents, l'expression de nos sentiments les plus dévoués.

16) Quelques dates :

MESSE DE RENTREE : Dimanche 23 septembre à la salle Concorde de St Sulpice le Verdon à 10h30.

PHOTO DE CLASSE (individuelles et fratries) : Mardi 25 septembre (le matin).

APERITIF CONCERT le samedi 15 décembre.

INSCRIPTIONS : le mardi 15 janvier 2019 pour les futurs PS (nés en 2016).

FETE DE LA BOULOGNE : le dimanche 28 juillet 2019

Nous vous souhaitons une très bonne année scolaire à tous !